

SOCIÉTÉS AURIFÈRES EN CÔTE-D'IVOIRE

28 françaises, 17 anglaises

(*Le Moniteur des colonies*, « La Côte-d'Ivoire », 1903)

I. — Sociétés françaises

1. COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG

Société anonyme constituée à Paris le 4 juin 1897, modifiée par l'assemblée générale du 28 décembre 1897

Capital : 2.030.000 francs, divisé en 4.100 actions de 500 francs chacune, dont 1.300 ont été émises en espèces et entièrement souscrites.

2.800 actions libérées et 1.000 parts de fondateur donnant droit à 50 % des bénéfices nets après prélèvements statutaires ont été attribuées à M. Verdier, en rémunération de ses apports.

Objet : exploitation des établissements créés par M. Verdier à la Côte-d'Ivoire et toutes opérations se rattachant au développement du commerce en Afrique.

Concessions : divers permis miniers ; concession de Kokumbo, en toute propriété, cédée à la The Kokumbo (Ivory Coast) Cy Ld.

Conseil d'administration : MM. A[uguste] Pellerin, J[ulien] Halphen, [Ernest] Callot, L. Lévy, M[aurice] Terquem, G[ustave] Simonnet, administrateurs.

Commissaire des comptes : M. P. Beraud.

Directeur : M. G. Simonnet.

Siège social : 16, rue de Châteaudun, Paris.

2. SOCIÉTÉ COLONIALE FRANÇAISE DE LA CÔTE DE GUINÉE

Société anonyme constituée à Paris le 8 octobre 1901 [*sic* : 1891]

Statuts déposés chez M^e Dupuy, notaire à Paris.

Capital : 1.600.000 francs, divisé en 3.200 actions de 500 francs, entièrement libérées.

Objet : opérations commerciales et financières, entreprises industrielles et minières, exploitations agricoles.

Concessions : divers permis miniers cédés à un groupe financier anglais ; concessions diverses.

Conseil d'administration : MM. F[rançis] Voillot (adm. délégué), H[enri] Jeanson-Paral, M[aximilien] Franck, G. Paral, E. Bloch.

Secrétaire : M. Levrot.

Commissaires des comptes : MM. Bousquet, Deschamp.

Siège social : à Paris, 26, rue des Bons-Enfants.

3. SOCIÉTÉ MINIÈRE ET COMMERCIALE DE SATADOUGOU

Société anonyme constituée à Paris

Capital : 250.000 francs, divisé en 2.500 actions de 100 francs chacune.

Objet :

Conseil d'administration : MM. Émile Brewer (président), William Guignet [*sic* : Guynet](adm. dél.), Ch. Schmith (secrétaire), Alexis Mols, Henri Béliard, Louis Léonis, membres.

Commissaire des comptes :

Siège social : 64, rue de la Victoire, Paris

4. SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'EXPLORATION COLONIALE

Société anonyme constituée à Paris

Capital : 800.000 francs, divisé en 8.000 actions de 100 francs, entièrement libérées (actions d'apports).

(30.000 parts de fondateur).

Objet : exploration, recherches et exploitation minières à la Côte-d'Ivoire.

Concessions : cinq permis de recherches (24.000 hect.)

Conseil d'administration : MM. J. de Moulignon (président), A. Frenais, C[arlos] Corchon¹, Émile Gautier, F. Traffes [*sic* : plus bas *Trappes*].

Secrétaire : M. P. Boulanger.

Siège social : à Paris, 1 *bis*, boulevard des Italiens.

(Cette société a cédé à option ses concessions à un syndicat anglais qui doit constituer une société territoriale et diverses sociétés d'exploitation).

5. SOCIÉTÉ MINIÈRE DU SOUDAN FRANÇAIS

Société anonyme constituée à Paris le 7 novembre 1901

Capital : 160.000 francs, divisé en 1.600 actions de 100 francs, dont 800 d'apports attribuées à la liquidation de la « Société d'études et d'exploration du [*sic* : au] Soudan ».

Objet : l'étude de toutes les affaires concernant l'Afrique occidentale et plus particulièrement le Soudan français.

Conseil d'administration : MM. F[ernand] Crémieux, E[ugène] Lagache, A[lbert] Porlitz, membres.

Siège social : 33, rue Joubert, Paris.

6. COMPAGNIE D'EXPLORATION DE LA CÔTE-D'IVOIRE

Société anonyme constituée à Paris le 30 mars 1901

Capital : 500.000 francs, divisé en 5.000 actions de 100 francs, capital porté à 750.000 francs par l'assemblée générale du 30 juin 1902. Les actions ont droit au surplus des bénéfices nets après prélèvement pour le fonds de réserve spéciale et 5 % à la réserve légale.

Objet : l'exploration, la recherche, l'obtention, l'exploitation, l'achat et la vente de toutes concessions et autres en Afrique.

Concessions : divers permis miniers.

Conseil d'administration : MM. le comte [Hubert] Delamarre (président), R[ené] de Bonnaud [Bonand], comte Bertrand [de la] Bourdonnaye.

¹ Carlos Corchon : importateur de rhums et de vins au Havre.

Commissaires des comptes : MM. [Max] Delastre [avocat à Paris] ; comte L[éon] Beatier de Savigny [*sic* : Bertier de Sauvigny].
Siège social : 16, place Vendôme, Paris.

7. EXPLORATION FRANÇAISE AFRICAINE Association en participation fondée à Paris le 30 avril 1902

Capital : sans capital social ; 100 titres nominatifs donnant droit chacun à un centième des bénéfices futurs et éventuels.

Objet : demande, obtention et mise en valeur de permis miniers à la Côte-d'Ivoire.

Concessions : divers permis de recherches et d'exploration.

Administration : M. J. Pélissier, directeur-gérant.

Siège : à Paris, 8, rue Joubert.

8. SOCIÉTÉ MINIÈRE DE LA CÔTE-D'IVOIRE Société anonyme constituée à Paris le 18 septembre 1901

Capital : 500.000 francs, divisé en 5.000 actions de 100 francs souscrites en numéraire.

Parts bénéficiaires : 10.000, attribuées à M. [Eugène] Schneider.

Ces parts ont droit à 50 % dans les bénéfices nets.

Objet : l'exploration de l'Afrique, l'obtention, la vente et l'achat de toutes concessions minières en Afrique et principalement à la Côte-d'Ivoire.

Concessions : nombreux permis miniers.

Conseil d'administration : MM. le marquis de Bonardi du Ménil (président), Henry Neumann, Max Lyon, J. Razscovich [*sic* : Razsovich], E[ugène] Schneider.

Commissaires : MM. J[acques] Blum et Nègre.

Siège social : 50, boulevard Haussmann, Paris.

(Société filiale de l'Ivory Coast Goldfields).

9. SYNDICAT MINIER FRANÇAIS DE LA CÔTE-D'IVOIRE Association en participation fondée à Paris le 1^{er} mars 1902

Capital : sans capital social ; 50 titres nominatifs, donnant droit chacun à un cinquantième des bénéfices.

Objet : demande, obtention et mise en valeur de permis miniers à la Côte-d'Ivoire

Concessions : plusieurs permis d'exploration, de recherches et de dragages.

Administration : M. J. Pélissier, directeur-gérant.

Siège : à Paris, 8, rue Joubert.

10. SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'EXPLORATION AFRICAINE Société anonyme constituée à Paris le 1^{er} avril 1902

Capital : 500.000 francs, divisé en 1.000 actions de 500 francs, libérées des trois quarts.

(1.000 parts bénéficiaires attribuées au fondateur, M. Moreau, et ayant droit à 50 % des bénéfices nets).

Objet : exploration de l'Afrique au point de vue commercial, industriel et financier.
Organisation d'expéditions.

Concessions : nombreux permis de recherches minières, de dragages et d'exploration. Vingt et un de ces permis (16 de recherches, 5 d'exploration) ont été cédés à l'Ivory Coast Finance Syndicale, qui les a apportés à sa filiale l'Ivory Coast Mining Corporation.

Conseil d'administration : MM. M[aurice] A[ndré] Le Boul, Eug. Salles, [Charles] Baiser.

Secrétaire général : M. [Auguste] Lamarque

Commissaires : MM. Jules Dollfus et Alfred Tiano.

Siège social : à Paris, 43, rue de la Chaussée-d'Antin.

(Les actions de cette société sont encore nominatives. Elles ne se négocient pas sur le marché).

11. SYNDICAT OUEST-AFRICAIN

Société anonyme constituée à Paris le 22 novembre 1901

Capital : 260.000 francs, divisé en 520 actions de 500 francs souscrites en numéraire et entièrement libérées.

(200 parts de fondateur donnant droit à 25 % des bénéfices).

Objet : entreprises minières à la Côte-d'Ivoire et autres colonies françaises, Opérations commerciales et financières.

Concessions : nombreux permis de recherches d'exploration et de dragages cédés à la société anglaise Consolidated Goldfields of the Ivory Coast Ltd.

Conseil d'administration : MM. [Henri] Lippens (président), P[ierre] de Vienne, E[douard] Giard, L[éon] Delvaux.

Commissaire des comptes : M. L[éon] Lacroix.

Siège social : à Paris, 83, boulevard Malesherbes.

(La Consolidated Goldfields of the Ivory Coast Ltd vient de créer plusieurs sociétés françaises pour l'exploitation des concessions dépendant du Syndicat de l'Ouest Africain et de la Société de recherches minières).

12. SOCIÉTÉ D'EXPLORATION ET D'EXPLOITATION MINIÈRES DE L'AFRIQUE FRANÇAISE

Société anonyme constituée à Paris le 1^{er} mars 1902

Capital : 250.000 francs, divisé en 2.500 actions de 100 francs.

Objet : exploration, obtention de concessions minières et leur mise en valeur.

Concessions : divers permis obtenus soit au nom de la société, soit à divers noms d'intéressés, notamment en Guinée française.

Conseil d'administration : MM. J.-B. Richard (président), le marquis de Keroman, [Alfred] Lattes et Legrand.

Siège social : à Paris, 13 bis, rue des Mathurins.

[Permis miniers au Soudan français]

[Nouvelle dénomination en 1909 : « Essika », Société d'exploration et d'exploitation minière de l'Afrique française]

13. SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES COLONIES FRANÇAISES

Société anonyme constituée à Paris le 14 février 1902

Capital : 200.000 francs, divisé en 200 actions de 1.000 francs, libérées du quart.

(1.500 parts de fondateur attribuées à M. Dessoudeix pour son apport et donnant droit à 30 % des bénéfices nets).

Objet : exploration de tous territoires aux colonies et pays de protectorat.

Concessions : divers permis de recherches à la Côte-d'Ivoire

Conseil d'administration : MM. R. Baudouy, J. Lebrun, L. Delhorbe, Dessoudeix et le marquis J. de l'Enferna.

Siège social : à Paris, 44, boulevard Haussmann.

14. SOCIÉTÉ CIVILE D'ÉTUDES ET D'EXPLORATION OUEST-AFRICAINE

Société civile constituée à Paris le 1^{er} février 1902

Capital : 200.000 francs, divisé en 200 actions de 500 francs.

Objet : obtention de concessions minières en Afrique et leur mise en valeur.

Concessions : divers permis miniers.

Conseil d'administration : MM. C[arlos] Corchon, A. Frénais, E[mile] Gautier, J. de Moulignon, F. Trappes.

Secrétaire : M. P. Boulanger.

Siège social : à Paris, 1 *bis*, boulevard des Italiens.

15. COMPAGNIE MINIÈRE DE L'ALANGOUA ET DE LA CÔTE-D'IVOIRE

Société anonyme constituée à Paris le 25 novembre 1902

Capital : 100.000 francs, divisé en 1.000 actions de 100 francs, entièrement libérées.

Objet : acquisition et mise en valeur de propriétés minières à la Côte-d'Ivoire.

Concessions : permis à la Côte-d'Ivoire, dans l'Alangoua, Sanwi, Indénié et Akapless.

Conseil d'administration : MM. [Charles] Roulina (président), H[enri] Lippens, E[douard] Giard.

Représentant : à Grand-Bassam, M. H. Vallée.

Siège social : à Paris, 44, rue La-Fayette.

(Filiale de la Consolidated Goldfields of the Ivory Coast Limited).

16. COMPAGNIE MINIÈRE DU SANWI ET DE LA CÔTE-D'IVOIRE

Société anonyme constituée à Paris le 24 novembre 1902

Capital : 100.000 francs, divisé en 1.000 actions de 100 francs, entièrement libérées.

Objet : acquisition et mise en valeur de propriétés minières à la Côte-d'Ivoire.

Concessions : permis à la Côte-d'Ivoire, dans le Sanwi, Bettié, Indénié, Assikasso, Krinjabo, Akapless et Bondoukou.

Conseil d'administration : MM. H[enri] Lippens (président), Ch. Roulina, L[éon] Delvaux.

Représentant : à Grand-Bassam, M. H. Vallée.

Siège social : à Paris, 83, boulevard Malesherbes.

(Filiale de la Consolidated Goldfields of the Ivory Coast Limited).

17. SOCIÉTÉ DES MINES D'OR DE L'INDÉNIÉ

Société anonyme constituée à Paris le 5 avril 1902

Capital : 100.000 francs, divisé en 1.000 actions de 100 francs souscrites, entièrement libérées.

Objet : l'exploration de l'Afrique au point de vue minier, industriel et financier; l'achat et la cession de tous permis de recherches et d'exploitations minières.

Conseil d'administration : MM. Maurice Loir (président), André Goldschmidt, Marc Bondonneau, Albert Daudy, Henry Neumann.

Commissaires : MM. [Jacques] Blum et Lepage.

Ingénieur-conseil : M. Max Lyon.

Siège social : 50, boulevard Haussmann, Paris.

(Filiale de l'Ivory Coast Goldfields.)

18. COMPAGNIE MINIÈRE DE L'INDÉNIÉ ET DE LA CÔTE D'IVOIRE

Société anonyme constituée à Paris le 24 novembre 1902

Capital : 100.000 francs, divisé en 1.000 actions de 100 francs, entièrement libérées.

Objet : acquisition et mise en valeur de propriétés minières à la Côte-d'Ivoire.

Concessions : permis à la Côte-d'Ivoire, dans l'Indénié, le Krinjabo, Sanwi, Assikasso et Bondoukou.

Conseil d'administration : MM. E[douard] Boucher (président), J.-B. Richard, G[eorges] Aubert.

Représentant : à Grand-Bassam, M. H. Vallée.

Siège social : à Paris, 21 *bis*, rue de Paradis.

(A des intérêts communs avec la « Consolidated Goldfields of the Ivory Coast Limited »).

19. COMPAGNIE MINIÈRE DU BAS-SANWI ET DE LA CÔTE-D'IVOIRE

Société anonyme constituée à Paris le 25 novembre 1902

Capital : 100.000 francs, divisé en 1.000 actions de 100 francs, entièrement libérées.

Objet : acquisition et mise en valeur de propriétés minières à la Côte-d'Ivoire.

Concessions : permis de recherches à la Côte-d'Ivoire, dans le Bas Sanwi, Indénié, Assikasso et Bondoukou.

Conseil d'administration : MM. Gérard Dufour (président), J.-B. Richard, E[douard] Boucher.

Représentant : à Grand-Bassam, M. H. Vallée.

Commissaire : A[uguste] Lamarque.

Siège social : 43, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

20. SOCIÉTÉ MINIÈRE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

Société anonyme constituée à Paris le 15 mars 1901

Capital : 200.000 francs, divisé en 2.000 actions de 100 francs, souscrites en numéraire et libérées de moitié.

(4.000 parts bénéficiaires, dont 2.000 attribuées à M. d'Espagnat, fondateur, et 2.000 données en prime aux souscripteurs des 2.000 actions. Ces parts ont droit à 40 % des bénéfices nets après prélèvement de 8 % au capital versé).

Objet : recherche, obtention et mise en valeur de concessions minières et autres en Afrique.

Concessions : divers permis miniers.

Conseil d'administration : MM. [John] Hendriks (président), [Henri] Bousquet (adm. dél.), [Alfred] Angeli, Bento y Vieira, [Henri] Prodhomme et [Jules] Silvain.

Commissaires : MM. Hérissant et Henriquez.

Siège social : 5, rue Mogador, Paris.

[A apporté ses actifs en 1902 à la Baoule (Ivory Coast) consolidated mines, Ltd.]

21. SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPLORATION DU COMOÉ

Société civile constituée à Paris le 1^{er} octobre 1901

Capital : 100.000 francs, divisé en 200 actions de 500 francs.

Objet : obtention de concessions minières à la Côte-d'Ivoire et leur mise en valeur.

Concessions : divers permis miniers.

Conseil d'administration : MM. R. Goëtz, Bento y Vieira, Joseph V. Cohen, Thomas H. Monk.

Secrétaire : M. P. Boulanger.

Siège social : à Paris, 1 *bis*, boulevard des Italiens.

22. COMPAGNIE MINIÈRE DU BONDOUKOU ET DE LA CÔTE-D'IVOIRE

Société anonyme constituée à Paris le 24 novembre 1903

Capital : 100.000 francs, divisé en 1.000 actions de 100 francs, entièrement libérées.

Objet : acquisition et mise en valeur de propriétés minières à la Côte-d'Ivoire.

Concessions : permis à la Côte-d'Ivoire, dans le Bondoukou, Sanwi, Indénié, Assikasso et Akapless.

Conseil d'administration : MM. J.-B. Richard (président), E. Boucher, E[douard] Giard.

Représentant : à Grand-Bassam, M. H. Vallée.

Siège social : à Paris, 13 *bis*, rue des Mathurins.

(A des intérêts communs avec la « Consolidated Goldfields of the Ivory Coast Limited »).

23. SOCIÉTÉ DES MINES D'OR ET DES PLACERS DE BIANO

Société anonyme constituée à Paris le 24 mars 1902

Capital : 50.000 francs, divisé en 500 actions de 100 francs. (1.000 parts bénéficiaires aux apporteurs).

Objet : la recherche et l'étude des mines d'or et des placers ou gisements aurifères dans tous pays et principalement à la Côte-d'Ivoire.

Concessions : divers permis de recherches.

Conseil d'administration : MM. le comte [Gustave] Baguenault de Puchesse (président), A[ndré] Goldschmidt, Henri Bondonneau.

Commissaires des comptes : MM. J[acques] Blum et Salomon.

Ingénieur-conseil : M. Max Lyon.

Siège social : 50, boulevard Haussmann.

(Filiale de l'Ivory Coast Goldfieds).

24. SOCIÉTÉ D'EXPLORATION DE L'OUEST-AFRICAIN FRANÇAIS

Société anonyme constituée à Paris le 25 juillet 1902 [sic : 1901]

Capital : 25.000 francs, divisé en 250 actions de 100 francs, entièrement libérées.

Objet : opérations commerciales, industrielles et financières dans les régions africaines. Toutes entreprises d'exploration et de colonisation en Afrique.

Concessions : onze permis de recherches minières, 50.000 hectares environ (cédés à la Sanwi and Baoulé Gold Mining Ltd), à la Côte-d'Ivoire.

Conseil d'administration : MM. [Albert] Porlitz, [Lucien] Heudebert, [Henri] Genevois.

Commissaire des comptes : M. Lhuillier.

Siège social : à Paris, 31, rue Tronchet.

25. SOCIÉTÉ DE PROSPECTION [DE] LA CÔTE-D'IVOIRE

Société anonyme constituée à Paris le 26 juillet 1902

Capital : 50.000 francs, divisé en 500 actions de 100 francs sur lesquelles 380, entièrement libérées, ont été attribuées à M. Louis Pautrat, fondateur, pour ses apports. Les 120 actions de surplus ont été souscrites et libérées du quart.

Objet : principalement l'exploration de territoires en Afrique et dans les Colonies françaises et l'organisation de missions ayant cet objet.

Concessions à la Côte-d'Ivoire, en Guinée, au Soudan et au Congo.

Conseil d'administration : MM. E[douard] Boucher, L[ucien] Pinel et E[mile]. Liégeois.

Siège social : 3, rue Rossini, à Paris.

26. COMPAGNIE COMMERCIALE DE LA CÔTE D'AFRIQUE

Société anonyme constituée à Bordeaux le 30 août 1901

Capital : 2.300.000 francs, divisé en 4.600 actions de 500 francs.

(1.060 parts de fondateur dont 628 ont été attribuées à MM. Claverie et Jabert [Jabet], ainsi que 1.713 actions entièrement libérées et une somme de 884.978 francs ; les 432 autres parts ont été attribuées à divers apporteurs).

Objet : toutes affaires de commission, le commerce d'importation et d'exportation sur la Côte d'Afrique.

Conseil d'administration : M. A. de Rigaud (président), MM. G. Claverie, J. de Séverac, Jayr et Jabet, administrateurs.

Directeurs : MM. Claverie et Jabet.

Commissaires des comptes : MM. Couget et Audubert.

Siège social : 8, cours de Gourgue, Bordeaux.

(Cette société n'a pas demandé de concessions).

27. SYNDICAT D'EXPLORATION DE LA CÔTE-D'IVOIRE

Association, aujourd'hui liquidée et dissoute, ayant existé entre MM. Peytel ², [Albert] Kahn et diverses autres personnes, dans le but de demander et d'obtenir des concessions minières à la Côte-d'Ivoire.

Nombreux permis obtenus et cédés à la New-Austral Cy, dont les bureaux sont situés à Paris, 102, rue de Richelieu.

28. SOCIÉTÉ DE RECHERCHES MINIÈRES

Société en commandite par parts constituée à Paris, le 6 juillet 1901

Capital : 60.000 francs, divisé en 24 titres de 2.500 francs.

Raison sociale : Société de recherches minières H. Vallée et Cie.

² Probablement Joanny (et non Joachim) Peytel, président du Crédit algérien. Voir [encadré](#).

Gérant : Henri Vallée.

Objet : exploration et recherches minières.

Concessions : nombreux permis miniers à la Côte-d'Ivoire.

Siège social : à Paris, 21 *bis*, rue de Paradis.

(La Société de recherches minières a apporté les droits attachés à ses permis à la Société anglaise Consolidated Goldfields of the Ivory Coast Limited.

(Cette dernière vient de constituer plusieurs sociétés françaises pour l'exploitation des concessions qui pourront être accordées en vertu et comme suite des permis de recherches apportés par la Société de recherches minières et le Syndicat de l'Ouest-Africain).

II. — Sociétés anglaises

29. **IVORY COAST GOLDFIELDS Ltd**

Société constituée à Londres le 11 septembre 1901

Capital : liv. st. 350.000 (8.750.000 fr.) divisé en 350.000 actions de liv. st. 1.

(Le capital primitif était de liv. st. 250.000, il a été augmenté de liv st. 100.000 en février 1902 par l'émission de 100.000 actions nouvelles).

Objet : acquisition et mise en valeur de permis de recherches minières à la Côte-d'Ivoire.

La société a constituée 3 petites compagnies françaises : Société minière de la Côte-d'Ivoire, Société des mines d'or et placers de Bianco, Société des mines d'or de l'Indénié.

Elle a récemment pris des intérêts dans une entreprise minière du sud de l'Afrique.

Concessions : les rapports officiels indiquent que la société possède des propriétés à la Côte-d'Ivoire représentées par 101 permis, dont 80 de recherches et 21 d'exploration, en tout 1 million d'hectares environ. Mais il y a lieu de faire remarquer que ces chiffres comprennent les concessions de diverses autres sociétés dans le capital desquelles l'Ivory Coast Goldfields a des participations ; ces dernières peuvent approximativement représenter la moitié du total des concessions.

Conseil d'administration : MM. M. F. Armstrong (président), R. D. Preston, Reginald Ward, Max Lyon, André Goldschmidt, Baguenault de Puchesse.

Secrétaire : M. H. J. Barclay.

Siège social : à Londres, 158 Leadenhall Street. E.C.

(Les actions de la société sont cotées à Londres et à Paris (marché en Banque). Cours extrêmes cotés en 1902 : à Londres, 104 et 30 francs ; à Paris, 82 et 26 francs. Cours d'introduction à Paris, 75 fr.).

30. **BAOULÉ (Ivory Coast) CONSOLIDATED MINES Ltd**

Société constituée à Londres le 5 mai 1902

Capital : liv. st. 500.000 (12.500.000 fr.) divisé en 500.000 actions de liv. st. 1, dont 230.000 émises.

Fonds de roulement : liv. st. 50 000 (1.250.000 fr.).

Objet : entreprises minières et autres à la Côte-d'Ivoire.

Concessions : 1 permis d'exploration de 50.000 hectares dans le Baoulé et deux autres à la Montagne Ovale et dans le district de Cocotirambo, d'ensemble 30.000 hectares, apportés par la Société minière de l'Afrique Occidentale et droit d'option sur tous les permis accordés à la Côte-d'Ivoire à la même société.

Conseil d'administration : MM. H. L. Stokes, E[dmund] Davis, W. Rhodes, Hon-M.R., Giffard [*sic* : Gifford], Bento y Vieira, Henri Prodhomme, Jules Silvain, Paul Devoille.

Secrétaire : E.-J. Sargeant.
Siège social : à Londres, St Swithin's Lane 19.
Bureau : à Paris, rue Mogador, 5.

31. SASSANDRA RIVER (Ivory Coast) SYND. Ltd
Société constituée à Londres le 18 février 1902

Capital : liv. st. 2.000 (50.000 fr.), divisé en 1.900 actions de liv. st. 1 et 200 parts fondateur de 1 sh.

Objet : acquérir des intérêts à la Côte-d'Ivoire.
Conseil d'administration : MM. A. Ress, A. Lander, J. Nelson.
Secrétaire : J. Nelson.
Siège social : à Londres, Basinghall Street.

32. THE KOKUMBO (Ivory Coast) Cy Ltd
Société constituée à Londres le 10 décembre 1902

Capital : liv. st. 500.000 (12.500.000 fr.), divisé en 500.000 actions de liv. st. 1.

Objet : exploitations minières, travaux publics, entreprises industrielles, commerciales, financières et autres, à la Côte-d'Ivoire en combinaison avec la Compagnie française de Kong et l'Assim Féru and Gold Coast.

Conseil d'administration : MM. H[enri] Bousquet, E.-J. Halsey, J.-P[aul] Devoille, J[ulien] Halphen, G[ustave] Simonnet, J[ules] Silvain, M[aurice] Terquem et Bento y Vieira.

Secrétaire : M. Sargeant.
Siège social : 19, St Swithin's Lane — E. C.

33. IVORY COAST TRADING Cy Ltd
Société constituée à Londres le 12 février 1902

Capital : liv. st. 50.000 (1.250.000 fr.), divisé en 50.000 actions de liv. st. 1, dont 40.000 émises ; 10.000 entièrement libérées et 30.000 libérées de 5 sh. — Réserve 10.000 liv. st.

Objet : entreprises commerciales et minières à la Côte-d'Ivoire.

(La société paraît vouloir limiter ses opérations à certaines entreprises commerciales dans la colonie. Elle n'a encore rien fait au point de vue minier). C'est une émanation de l'Ivory Coast Goldfields à laquelle elle a emprunté ses trois administrateurs).

Conseil d'administration : MM. M. F. Armstrong (président), Max Lyon, R. D. Preston.
Secrétaire: J. Barclay.
Siège social : à Londres, 138 Leadenhall Street.E.C.

34. NEW-AUSTRAL Cy Ltd
Société constituée à Londres en 1891

Capital : liv. st. 400.000, divisé en 2.000 actions de liv. st. 200, libérées de moitié.

Objet : toutes opérations relatives aux mines d'or, notamment du Transvaal.

Concessions : par voie de cession, tous les permis miniers obtenus à la Côte-d'Ivoire par le Syndicat d'exploration de la Côte-d'Ivoire.

Conseil d'administration : MM. E. Goudchaux ³ (président), L. Bernard ⁴, G. Rocour, A. Kahn ⁵ et H. Maréchal ⁶.

Siège social : à Londres, 120 Bishopgate Street Vithin.

Siège central et bureaux : à Paris, 102, rue Richelieu.

(Bien qu'enregistrée en Angleterre, la New-Austral Cy Ld est une société dont les capitaux et les administrateurs sont presque exclusivement français. C'est par ses soins qu'ont été introduits sur le marché français les titres des principales compagnies de Mines d'or du Transvaal, notamment de la Ferreira, Geldenhuis Estate, Wemmer, Village Main Reef, Rand Mines, etc. ; cette dernière, conjointement avec la Banque française de l'Afrique du Sud. Elle n'est intéressée aux affaires de la Côte-d'Ivoire que par suite de ses arrangements avec le Syndicat d'exploration de la Côte-d'Ivoire, aujourd'hui dissout).

35. ABRON (CÔTE-D'IVOIRE) GOLD MINING CORPORATION Ltd

Société constituée à Londres le...

Capital : liv. st. 300.000 (7.500.000 fr.), divisé en 300.000 actions de liv. st. 1.

Fonds de roulement : liv. st. 75.000 (1.875.000 fr.).

Objet : acquisition et exploitation de concessions minières à la Côte-d'Ivoire.

Concessions : 1 permis de recherches de 7.856 hectares dans le cercle d'Abron, 3 permis d'exploration de 10.000 hectares chacun près d'Anno.

Conseil d'administration (Directeurs) : MM. G. H. Slayton, E. A. Gedge et F. Hertzberg.

Secrétaire : P. S. Browning.

Siège social, bureaux : Gresham House, Old Broad Street, Londres. E. C.

36. IVORY COAST UNITED MINES Ltd

Société enregistrée à Jersey en mai 1902

Capital : liv. st. 600.000 (15.000.000 fr.), divisé en 600.000 actions de liv. st. 1.

Objet : achat et mise en valeur de concessions minières à la Côte-d'Ivoire.

Concessions : 6. permis de recherches acquis à option.

Conseil d'administration : MM. Hoffmann, Henderson, Maurice, Caine et Dr Diamant.

Secrétaire : Sam. Wade.

Siège social : à Londres, 20 Bucklesbury. E. C.

(Cette société ne paraît pas devoir donner suite aux opérations en vue desquelles elle a été fondée).

37. IVORY COAST MINING CORPORATION Ltd

Société constituée à Londres le 29 avril 1902

Capital : liv. st. 250.000 (6.230.000 fr.) divisé en 250 000 actions de liv. st. 1.

³ Edmond Goudchaux (1843-1907) : [banquier à Paris](#).

⁴ Louis Bernard (1869-1940) : beau-fils d'Edmond Goudchaux. Associé d'[Hirschler et Cie](#), banquiers à Paris. [Permissionnaire minier en Côte d'Ivoire](#).

⁵ Albert Kahn (1860-1940) : banquier et mécène, un temps associé d'Edmond Goudchaux. [Permissionnaire minier en Côte d'Ivoire](#).

⁶ *Henri* Marie-Philippe Maréchal (1859-1933) : X-Ponts. Administrateur de la Société minière et métallurgique du Quercy, autre émanation Goudchaux. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

Objet : acquérir et mettre en valeur des concessions minières à la Côte-d'Ivoire.

La société a acquis les droits attachés à 18 permis miniers (voir Ivory Coast Finance Syndicate) provenant de la Société française d'exploitation africaine.

Conseil d'administration : MM. J. Armstrong (président), C[harles] Baiser, E[ugène] Salles, F. A. Guillam, Lord Arthur Bulter, J.-B. Richard.

Secrétaire : M. J. Barclay.

Siège social : à Londres, 138, Leadenhall Street.E.G.

(La société a été fondée par l'Ivory Coast Finance Syndicate et l'Ivory Coast Goldfields. — Les actions n'ont encore été introduites sur aucun marché).

38. IVOR SYNDICATS Ltd Société constituée à Londres le 9 août 1901

Capital : liv. st. 4.000 (100.000 fr.), divisé en 4.000 actions de liv. st. 1 dont 3.000 émises et entièrement libérées.

Fonds de roulement : liv. st. 3.000 (75.000 fr.).

Objet : acquérir des intérêts dans les Syndicats français qui explorent la Côte-d'Ivoire.

Conseil d'administration : MM. Alfred Lattes, Herbert Godsall, Henry Kapperer, R. Lawrence Spicer.

Secrétaire : G.-H. Lawrence Spicer.

Siège social : à Londres, 3 Great Winchester Street. E. C.

39. CÔTE-D'IVOIRE AND ADULESSA Cy Ltd Société constituée à Londres le 22 mars 1902 (Création de l'Adulessa Syndicate).

Capital : liv. st. 200.000 (5.000.000 fr.), divisé en 200.000 actions de liv. st. 1, dont 16.000 émises et entièrement libérées.

Objet : acquisition et mise en valeur de concessions minières à la Côte-d'Ivoire.

Concessions : 2 permis de recherches dans le Sanwi.

Conseil d'administration : MM. H. J Brown, J. W. Taylor, F. O. Ellison.

Secrétaire : M. Géo. T. Broadbrige.

Siège social : à Londres, Norfolk House, Laurence Pountney Hill. E. C.

40. IVORY COAST EXPLORING SYNDICATS Ltd Société constituée à Londres le 5 février 1902

Capital : liv. st. 50.000 (1.250.000 fr.), divisé en 50.000 actions de liv. st. 1, dont 49.900 ordinaires de liv. st. 1 et 2.000 actions « deferred » de 1 sh.

Titres émis : 15.000 actions ordinaires entièrement libérées et 2.000 « deferred ».

Objet : mise en valeur de concessions minières dans la Côte-d'Ivoire, la Guinée, le Soudan, etc.

Conseil d'administration : MM. Georges Cawston (président), J.-B. Richard (managing-director), Hubert, B. Vaile, J. Errington de la Croix, chevalier de la Légion d'honneur, L. Strasburger.

Secrétaire : M. C. Simpson.

Siège social : à Londres, Salisbury House, London Wall.

41. IVORY COAST FINANCE SYNDICATS (1902) Ltd

Société constituée a Londres le 25 mai 1902

Capital : liv. st. 60.000 (1,500.000 fr.), divisé en 60.000 actions de liv. st. 1 dont 30.000 émises et entièrement libérées.

Objet : toutes opérations, minières et autres, à la Côte-d'Ivoire, notamment suite des affaires entreprises par la première société « Ivory Coast Finance Syndicate 1901 ».

Par suite de cette succession, a acquis les droits attachés à 16 permis de recherches et 5 permis d'exploration cédés par le groupe de la Société française d'exploration africaine, droits cédés à l'Ivory Coast Mining Corporation, constituée en avril 1902 avec le concours de l'Ivory Coast Goldfields.

Conseil d'administration : MM. F. A. Gillam, Sir Frederick Frankland, Baronet, Thomas Shaw Marshall.

Secrétaire : M. H. F. Milchell.

Siège social : à Londres, Broad Street Avenue.E.C.

42. CÔTE-D'IVOIRE FIBRE AND MINING SYNDICATE Ld Société constituée à Londres le 7 mai 1902

Capital : liv. st 6.000 (150.000 fr.) divisé en 6.000 actions de liv. st. 1.

Objet : entreprises minières et commerciales à la Côte-d'Ivoire.

(Cette société n'a pas fourni les renseignements utiles pour compléter sa notice).

43. CONSOLIDATED GOLDFIELDS OF THE IVORY COAST Société constituée à Londres en septembre 1902

Capital : liv. st. 500.000 (12.500.000 fr.) divisé en 500.000 actions de liv. st. 1, dont 250.000 émises, qui seront entièrement libérées le 15 janvier 1903 et 250.000 réservées.

Objet : mise en valeur de concessions minières à la Côte-d'Ivoire.

(Cette société est intéressée dans les droits attachés à 67 permis de recherches et 10 permis d'exploration dépendant du Syndicat Ouest Africain (groupe Gérard-Dufour-Lippens) et de la Société de recherches minières (groupe Vallée).

Conseil d'administration : MM. George Cawston, J. E. Dudley Ryder, Sir Frederick Frankland, F.A. Gillam, F. Lowrey, Douglas J Neame, J.-B. Richard, E. Boucher, H[enri] Lippens et Charles Roulina (les 3 derniers de nationalité française).

Secrétaire : M. William Goldie.

Administrateurs délégués : à Londres, M. J.-B. Richard ; à Paris, M. E. Boucher.

Siège social : à Londres, Broad Street Avenue.E.C.

Bureau : à Paris, 44, rue La-Fayette.

(L'abonnement au timbre en France est demandé par le Crédit lyonnais et l'admission à la cote du marché en Banque sera demandée par la maison Chopy et C^{ie}. Les titres seront prochainement introduits sur le marché).

44. IVORY COAST TRUST Ltd Société constituée à Londres par l'Ivory Coast Goldfields, le 12 février 1902

Capital : liv. st. 5.000 (125.000 fr.) divisé en 5.000 actions de liv. st. 1.

Objet : entreprises diverses à la Côte-d'Ivoire.

(Cette société paraît devoir limiter ses affaires aux opérations de banque intéressant l'Ivory Coast Goldfields et ses filiales ou co-intéressées).

Conseil d'administration : (non publié).
Siège social : à Londres, 138 Leadenhall Street.

45. SANWI AND BAOULÉ GOLD MINING Ld
(Société en voie de formation)

L'EXPANSION COLONIALE FRANÇAISE

La Côte-d'Ivoire
par Francis Dortet
(*La Liberté*, 1^{er} février 1908)

I

Le développement de l'Ouest-Africain. — Le chemin de fer du Baoulé. — Les richesses végétales. — La question de l'or et les ressources métalliques de la colonie.

C'est au cours de ces dix dernières années surtout que nous avons pu acquérir une idée d'ensemble de la richesse de nos vastes possessions de l'Afrique occidentale. Progressivement, à la période de conquête et d'exploration succède une période de mise en valeur économique qui nous fait entrevoir de magnifiques résultats. Ce jugement s'applique surtout à notre colonie de la Côte-d'Ivoire, où notre expansion, pour être de date récente, déjà nous invite à de brillantes espérances.

Les missions Binger, Pobeguïn, Houdaille, Hostains, d'Ollone nous ont assuré les voies de communications essentielles avec l'hinterland. Elles ont relié la Côte-d'Ivoire à l'empire du Soudan. Puis la création du port d'Abidjan, le développement des villes côtières, la fondation de Bingerville ont sensiblement accru notre influence sur tout le littoral tandis qu'à l'intérieur, à Aboisso, à Grabo, à Kouati, à Toumodi, à Bouaké, à Bondoukou — pour ne citer que quelques marchés — nos comptoirs se multipliaient. Enfin, le chemin de fer qui, passant par Memmi et Mopé, doit aboutir au Baoulé après avoir traversé complètement la forêt équatoriale (dont les ressources en huile de palme, caoutchouc, bois d'ébénisterie et de construction sont incalculables), deviendra un précieux auxiliaire pour nos échanges. Ce chemin de fer est plutôt un « sentier de fer », comme cela se voit au Congo Belge et dans l'Afrique australe, c'est-à-dire une voie étroite, posée à fleur de sol sur des traverses de fer à cause des termites. La région du Baoulé ainsi que la portion du Soudan qui limite au nord la Côte-d'Ivoire sont mises en communication directe avec la côte tandis que naguère les produits devaient passer par le Sénégal et parcourir près de trois mille kilomètres avant d'arriver à destination.

Jusqu'ici, on disait sommairement de la Côte-d'Ivoire : c'est une forêt bordée de lagunes. Bien qu'un peu entamée par la civilisation, comme on va le voir, cette définition reste encore assez juste. C'est la forêt qui, d'abord, a été notre champ principal d'exploitation. Elle est telle qu'on ne saurait la comparer qu'à celles du Congo ou du Brésil. Nous en tirons de l'huile, des amandes de palme, du caoutchouc, de l'acajou, qui, de plus en plus, fait l'objet d'un commerce important.

Avec succès également, nous avons tenté à la Côte-d'Ivoire la culture du café, du cacao, de la canne à sucre, de la vanille, du tabac. Tous ces végétaux prospèrent d'une façon surprenante.

Cependant, malgré les efforts réalisés par nos colons l'insuffisance des routes et des moyens de communication, l'exiguïté de nos crédits budgétaires, la difficulté des premiers établissements et les conditions climatiques qui, bien à tort, détournent la

main-d'œuvre européenne sont autant d'obstacles qui ont empêché une mise en valeur plus intense des richesses- végétales de la Côte-d'Ivoire.

[L'industrie aurifère, avenir de la colonie]

Par bonheur, nous avons un sol et un sous-sol qui offrent à l'activité humaine un champ immédiat et fécond. Il serait téméraire de vouloir fixer d'un trait la géologie du pays alors que d'infinies découvertes nous sont encore réservées. On a surtout observé des terrains latéritiques avec sous-sol primaire. La latérite est une sorte de poudingue ferrugineux résultant de la décomposition du granit sous-jacent. Elle semble dominer dans tout le bassin du Niger et les pays avoisinants. Sa teneur en minerai varie suivant les régions. Le fer ne constitue pas, d'ailleurs, la seule richesse métallique de la Côte d'Ivoire. On y a aussi trouvé de l'étain, du cuivre, du plomb argentifère. Mais c'est l'or surtout et l'industrie aurifère qui doivent assurer à notre colonie un développement rapide.

L'or a été de tout temps connu à la Côte-d'Ivoire. Dès le quatorzième siècle, d'importantes transactions avaient lieu sur le littoral entre les indigènes et les trafiquants européens. Les gîtes aurifères du Bambouk, du Comoé, du Gouronsi, ont été exploités aux époques les plus reculées. Aucune de ces régions ne peut toutefois se comparer à la région aurifère côtière où la poudre d'or et la pépite- sont extrêmement courantes. Tous les prospecteurs ont été étonnés de l'abondance des alluvions et des conglomérats aurifères. Vers la rivière Boigne, dans le Baoulé et l'Abron, ils en ont reconnu de très grandes quantités.

Enfin, l'or se rencontre fréquemment dans des quartz d'origine filonienne. Un examen récent des roches provenant d'Akrizi le démontre. Ces quartz sont minéralisés par de la chalcopryrite et de l'or. Ils présentent des veinules, des fissures qui renferment de l'or libre provenant de la chalcopryrite.

La distribution exacte de ces filons et leur étendue ne sont pas rigoureusement déterminées, mais il n'est pas douteux qu'une analyse scientifique de ces terrains aurifères permettrait d'en déterminer exactement la valeur — qui doit être très élevée.

Les indigènes extraient l'or et s'en servent couramment. Mais ils emploient naturellement des procédés grossiers et, de ce fait, la production subit des déchets considérables.

L'exportation de l'or est loin de représenter, à l'heure actuelle, le rendement possible de la colonie. Mais, du jour où les gisements seront exploités avec l'outillage moderne et avec esprit de suite, nous tirerons de la Côte-d'Ivoire des revenus surprenants.

Il ne faut certes pas s'écrier de suite que nous avons là un nouveau Witwatersrand ou un nouveau Klondyke. Cependant, il est permis de rappeler ces exemples caractéristiques. C'est l'or qui, en un quart de siècle, a transformé le Transvaal, lui amenant une population nombreuse, suscitant villes, des chemins de fer. déterminant le mouvement des ports du Natal et du Mozambique. C'est l'or qui a créé Dawson-City, que peuplent maintenant 40.000 habitants, et, sur les plages aurifères de l'océan Arctique, Nome-City.

Mais, si nous écoutons les relations des explorateurs les plus autorisés et si nous lisons les rapports des experts, nous sommes en droit de prédire pour la Côte-d'Ivoire une ère de succès et de développement insoupçonnés. Cette partie de l'Ouest-Africain est certainement plus riche que l'Australie, et il convient, sans précipitation mais avec méthode et persévérance, de profiter des offres généreuses de sa nature. Nous verrons en effet, dans un prochain article, tout ce que les indigènes avec leurs moyens rudimentaires, ont déjà pu tirer de ce pays.

(*La Liberté*, 1^{er} février 1908)

La famille des Agni-Achantis. — Comment les indigènes travaillent l'or. — Leurs transactions. — L'avenir de notre colonie et la question minière.

[Plus de deux millions et demi d'indigènes]

Le colonel Binger a trouvé un très joli mot : « L'indigène de la Côte-d'Ivoire, a-t-il dit, pense en or. » Rien de plus exact. Ce précieux métal lui sert depuis si longtemps qu'il est devenu le régulateur absolu de la vie économique d'un grand nombre de tribus. Les indigènes de la famille Agni-Achanti ont toujours conservé un état social supérieur, grâce à leurs richesses en or. Leur race est industrielle et d'une intelligence vive : les Généfôs du Cavally, les Gouroumés du Baoulé, mais surtout les Dioulas et les Appolloniens offrent des types de noirs remarquables. Au nord-ouest., les Lôs sont plus beaux encore et dans la zone septentrionale les Malinkés et les Bamforas forment une population très laborieuse. En tout, plus de deux millions et demi d'indigènes sont soumis à notre domination.

[Une langue d'une richesse inouïe]

Lorsqu'on entre en relations avec les tribus du littoral, au neuvième parallèle, on peut, au premier abord, saisir l'importance de l'or dans leur existence. Chaque individu est muni de sa balance, de ses poids, d'une ou deux manettes et de barbes de plumes pour le nettoyage de la poudre d'or.

Les trousse de poids varient d'ailleurs à l'infini. Ces poids représentent grossièrement des animaux, des faces humaines, des statuettes. Ils sont en cuivre et leur valeur approximative est fixée par demi-étalons naturels dont voici quelques échantillons : 36 petits grains de riz pèsent à peu près exactement 1 gramme ou 3 fr. d'or ; 12 graines de corail végétal ont la même valeur ; 24 graines de bombax égalent quatre grammes ou 12 francs, etc. Les poids les plus usuels représentent 2, 4, 8, 16 grammes.

Dans la langue des indigènes, on retrouve un merveilleux exemple de l'importance qu'ils attachent à l'or. Elle est d'une richesse inouïe pour désigner tout ce qui se rapporte aux transactions ou à l'industrie aurifère. Parmi les tribus côtières qui sont les plus avancées à ce point de vue, les affaires nécessitent souvent des paiements aux factoreries de plusieurs milliers de francs en poudre d'or. Pour des cas graves, on a vu des gouverneurs frapper certains villages d'amendes s'élevant jusqu'à 50.000 francs et qui étaient payées en or dans les trois ou quatre jours.

Les indigènes renferment le métal en poudre dans de petits sachets. En échange, ils acceptent deux pièces : le thaler de Marie-Thérèse, que l'on continue à frapper, et le shilling. Ils professent un mépris absolu pour notre franc qu'ils ont baptisé « petit shilling ». Aussi a-t-il été plusieurs fois question de frapper, spécialement pour la Côte-d'Ivoire, des pièces de 1 fr. 25.

Les noirs sont très jaloux de leurs trésors. Ils se livrent à mille ruses pour dépister leurs voisins et même les Européens qui voudraient exploiter les gisements ou les alluvions aurifères. Les successions donnent naissance à des drames ou à des épisodes vraiment héroï-comiques. Pour découvrir la cachette où l'avare défunt a caché sa fortune, on demande l'aide des féticheurs qui ne le cèdent en rien à nos diseurs de bonne aventure et qui procèdent à de curieuses cérémonies.

Mais l'honnêteté des transactions est discutable. Dans le Sanwi, la Sahué, le Morenon, l'Indenié et même l'Abron, les marchés sont conclus loyauté, sauf quelques petites habiletés qui sont aisées à déjouer pour l'étranger prévenu.

Malgré ces échanges actifs et ces habitudes de travail, il n'est pas moins vrai que les indigènes sont, très loin d'exploiter le pays à sa juste valeur. Ils opèrent comme leurs ancêtres du quatorzième siècle. Ils extraient l'or des alluvions à la bâtée lorsque le gîte se trouve à proximité d'un cours d'eau. Si la région n'est pas très bien arrosée, le travail

de lavage n'est exécuté que pendant la saison des pluies quand l'eau est amassée dans les creux et les bas-fonds. À la saison sèche, tout est abandonné

Si, au contraire, l'or est mélangé à du fer ou à des schistes plus ou moins désagrégés, le minerai est passé au mortier en bois ou au pilon en pierre, puis il est lavé comme sables alluvionnaires.

Quand on rencontre le quartz, on brise la roche en morceaux de la grosseur du poing et dans le cas où une veinule renferme une étoile ou une paillette, elle est mise de côté pour être rebroyée. La pièce de quartz ne contient-elle aucune trace apparente de métal, on rejette simplement.

On conçoit les pertes énormes que font subir à l'industrie aurifère ces méthodes grossières. La production ne dépasse guère la moitié de ce qu'elle pourrait être, sans compter les découvertes nouvelles que l'exploration scientifique du sol et du sous-sol amèneraient infailliblement. Le champ reste vaste pour les prospecteurs. Ils ont souvent agi avec légèreté jusqu'ici; ne s'attardant pas assez sur les gisements reconnus ou se contentant d'un rendement médiocre des mines anciennes.

Il y a beaucoup mieux à faire. On s'est borné jusqu'en 1900, à exporter une valeur moyenne de 500.000 francs à un million d'or par an. Depuis, les explorations et la pénétration progressive du pays ont permis de se rendre compte que ces exportations pouvaient tripler, quintupler... et même dépasser largement ces prévisions. Nous parlions hier du Transvaal. Qui eût dit, il y a vingt-six ans, que des mornes solitudes de ce plateau, en apparence ingrat, jaillirait une richesse qui, à titre de taxes seulement, verse 200 millions par an au Trésor de la colonie ?

Notre ambition n'est certes pas aussi vaste. Mais utilisons, comme elles nous y invitent, les ressources de la Côte d'Ivoire dont l'importance se manifeste, et par les industries indigènes, et par les travaux de nos ingénieurs.

C'est à la question de l'or qu'est lié l'avenir de cette colonie. Sachons la résoudre pour notre plus grand profit.

Agriculture et Industrie
par Louis LE BARBIER
(*Les Annales coloniales*, 6 septembre 1913)

.....
Exportations de la Gold Coast en 1912 :

L'or est marqué pour un total de 399.044 livres sterling, tandis que chez nous, il ne produit rien, ou à peu près. Cependant notre colonie est aussi riche à cet égard que sa voisine. Mais tandis que celle-ci a vu se monter des sociétés puissantes, ayant travaillé effectivement et avec obstination depuis des années et des années pour arriver aux résultats que seules, d'ailleurs, celles d'entre elles, fondées à un très gros capital, ont pu obtenir après de longs sacrifices, chez nous on a toujours sacrifié l'industrie en elle-même au désir du lucre immédiat.

Nos compagnies aurifères de la Côte-d'Ivoire ont beaucoup plus spéculé à la Bourse que travaillé leurs placers.

De là vient leur échec et aussi la déconsidération peu méritée dont souffre la colonie au point de vue aurifère.

Ce n'est pas la faute du pays si l'on n'y a rien obtenu mais bien celle des gens qui s'y sont, soi-disant, installés, avec des ressources insuffisantes, et un besoin immédiat de remplir leurs escarcelles, *per fas et nefas*, en spéculant.
